Un plan d'actions pour la reconquête des paysages et à la place de la nature en ville

Dossier de

de /> la rédaction de H2o September 2014

SégolÃ"ne

Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a présenté une communication relative à la "reconquête des paysages et à la place de la nature en ville" en Conseil des ministres le 25 septembre. Objectif : mieux préserver le capital paysager qui est notre bien commun.

Gisements précieux d'activités et d'emplois non délocalisables, les paysages sont des éléments déterminants du cadre de vie, de la santé et du bien-être de chacun et la condition d'un art de vivre ensemble. Les Français sont trÃ"s attachés à ce patrimoine terrestre, marin et même sous-marin ; nombreux sont ceux qui se mobilisent pour l'inventorier ou le défendre. Ils sont sensibles à la qualité paysagÃ"re de leur environnement, critÃ"re dont 7 Français sur 10 tiennent compte pour choisir leur lieu de résidence. C'est dans ce cadre, que SégolÃ"ne Royal souhaite que soit mise en place "une politique nationale volontariste, incitative, partenariale et cohérente avec les objectifs du volet Paysage du projet de loi sur la biodiversité".

Pour

multiplier, valoriser et diffuser les initiatives les plus créatives et les plus efficaces, la ministre lance un plan d'actions qui repose sur 10 leviers : 1. Le lancement du Printemps des Paysages et des Jardins en mai 2015, en partenariat avec les collectivités territoriales, avec la création d'un palmarà s de "1 000 projets pour les paysages" et avec l'intégration des aménagements paysagers dans la démarche "Terre saine, commune sans pesticides" lancée en mai 2014 ; 2. Le soutien à 10 chantiers-laboratoires de restauration paysagà re et requalification de territoires périurbains dégradés ; 3. L'intégration du rà le des paysages et de son ©valuation au 3à me Plan national Santé-Environnement ; 4. La rénovation du Grand Prix national du Paysage autour du thÃ"me "les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte" ; 5. La généralisation des Plans de Paysage pour la réalisation de projets de territoires partagés définissant des objectifs locaux de qualité paysagà re et les moyens de les atteindre ; 6. La pérennisation de l'inscription du patrimoine naturel dans les Journées annuelles du patrimoine ; 7. L'appui à la reconnaissance pleine et entiÃ"re du métier de paysagiste et A la valorisation de ses compA©tences prochainement certifiées par un nouveau diplôme d'État; 8. Le parrainage de la création d'une chaire d'entreprise "Paysage et Énergie" au sein de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, centrée sur la conjugaison des enjeux énergétiques et paysagers : 9. La constitution d'un r\tilde{A}\tilde{\ de classement, d'obtention du label Grand Site de France et d'inscription de biens naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO : 10. Le renforcement de l'emploi dans les métiers liés au paysage qui constituent un marché de 10 milliards d'euros pour plus de 150 000 emplois: entreprises du paysage, paysagistes concepteurs, entreprises du végétal.

Enfin, la reconquête de nos paysages est l'affaire de tous : chacun peut y contribuer. Le Ministère de l'Écologie lance un appel national à projets : un habitant, un arbre ! Planter plus de 60 millions d'arbres en dix ans, c'est possible : la Région Poitou-Charentes en a planté plus de 2,4 millions. D'autres Régions sont elles aussi mobilisées.

Un partenariat proposé à toutes les collectivités territoriales et toutes les associations pour que chaque habitant, en milieu rural, urbain ou périurbain, puisse améliorer son lieu de vie et les paysages de notre pays.

Environnement France - 26-09-2014